

La Roche

## Opposition de l'ATE à l'extension du port de la Serbache

Granges, 13 octobre 2017

**Début septembre, la commune de La Roche mettait à l'enquête le cadre légal lié au développement du port de la Serbache, afin notamment d'augmenter le nombre de places d'amarrage. L'ATE fait opposition à ce projet, afin d'encourager l'accès aux zones de loisir et de tourisme par les transports publics et la mobilité douce. Nos sites de loisirs et de tourisme méritent d'être préservés et doivent être accessibles aux personnes qui ne disposent pas d'un véhicule privé.**

Les loisirs sont la principale cause de déplacement des Suisses. 40% des distances journalières effectuées sur le territoire national sont liées à des activités de loisir. A titre de comparaison, le travail, qui arrive en deuxième position, ne représente que 24% des distances. Il est donc essentiel que le développement des infrastructures touristiques et de loisir soit exemplaire et offre des alternatives au trafic individuel motorisé. Le plan directeur cantonal rappelle d'ailleurs ces éléments dans son chapitre 6 : "Implanter, hors des pôles touristiques cantonaux et régionaux, toute nouvelle installation de tourisme et de loisirs de manière à rendre possible l'accès par les infrastructures de transport public existantes ou, le cas échéant, organiser un système de transport public pour l'accès à l'installation". Le rapport explicatif du plan directeur cantonal rappelle en outre que "les personnes ne disposant pas de transports privés ne doivent pas être pénalisées dans l'accès aux installations touristiques et de loisirs".

Le projet présenté pour l'extension du port de la Serbache ne va pas dans ce sens. Il prévoit une forte augmentation du nombre de places de stationnement pour les voitures et la réalisation d'une partie seulement des places nécessaires pour les vélos. L'amélioration de l'accès au site par des voies de mobilité douce et/ou en transports publics n'est pas non plus envisagée. Ce projet ne tient donc pas compte d'aspects essentiels liés à une mobilité durable et respectueuse de l'environnement.

Dans son opposition, l'ATE demande que le nombre de places de stationnement soit limité, qu'un plan de mobilité soit mis en œuvre et que des places sécurisées pour les vélos soient mises à disposition. L'opposition de l'ATE se veut constructive. Il est important de rappeler aux élus et aux acteurs du tourisme qu'ils doivent montrer l'exemple. Le développement d'un tourisme doux, tel que souhaité par le propriétaire du port de la Serbache (La Liberté, 2 septembre 2017), passe aussi par la garantie d'un accès au site sans la voiture, accès qui doit être sécurisé et agréable.

**Informations : ATE Section Fribourg, Savio Michellod, Président, 079 793 48 65**